

Contact :

DRHANT
Service hydraulique
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le mardi 12 mai 2020

Rivière la Sarthe navigable

DECISION

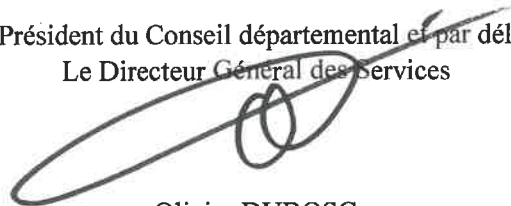
Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe
Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau
Vu l'arrêté n°18/4327 du 31 Aout 2018 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Olivier DUBOSC,

En raison de la nécessité pour le Département d'intervenir sur l'ensemble de la voie d'eau pour s'assurer du tirant d'eau conformément aux dispositions du RPPN et l'enlèvement des embâcles :

La navigation est interdite sur la rivière Sarthe du barrage d'Enfer sur la Commune du Mans jusqu'à la limite du département de Maine et Loire :
- du mardi 12 mai 2020 et jusqu'à nouvel avis.

La rouverture de la navigation se fera par bief au fur et à mesure de l'avancée des mesures garantissant une navigation en toute sécurité.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Olivier DUBOSC